



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Pyrénées-Atlantiques

Pau, le 18 septembre 2025

L'Inspecteur d'académie directeur académique
des services de l'Education Nationale

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

S/C de Mesdames les Inspectrices et Messieurs
les Inspecteurs de l'Education Nationale

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Circonscription d'Oloron Sainte Marie
8, avenue du IV Septembre
64400 Oloron Sainte-Marie

Affaire suivie par :

sophie.stratakis@ac-bordeaux.fr

IEN Mission LVE

Téléphone : 05.59.39.72.41

Mail : ce.ienoloron@ac-bordeaux.fr

CPD :

Stephane.fromager@ac-bordeaux.fr

Objet : Enseignement des langues vivantes étrangères

Références :

- Guide pour l'enseignement des langues vivantes à l'école, [Oser les langues vivantes étrangères à l'école](#), juillet 2019 ;
- [Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée](#), 2020
- [Enseignement de l'anglais et des LVE tout au long de la scolarité obligatoire](#) (Circulaire du 12/12/2022)
- [Guide pour l'éveil à la diversité linguistique en maternelle](#), juin 2023
- [Programmes cycle 3](#), juin 2023
- [Repères annuels de progression et attendus par niveaux](#), 2024

Ressources : [Blog LVE64](#).

Le département des Pyrénées Atlantiques de par sa position frontalière avec l'Espagne, ses identités régionales fortes et son ouverture internationale appelle une politique ambitieuse des langues vivantes étrangères pour favoriser la réussite scolaire et professionnelle des élèves.

Chaque école est encouragée à organiser la mise en œuvre des enseignements linguistiques tout en veillant à la continuité des parcours.

I. Mise en œuvre de l'enseignement

I. A. À l'école maternelle :

Dès la moyenne section, l'éveil à la diversité linguistique constitue un premier contact pour les plus jeunes élèves avec les langues vivantes étrangères et régionales.

L'éveil à la diversité linguistique recouvre deux volets :

- ***d'une part un éveil à la pluralité des langues, vecteur d'ouverture sur le monde.***
- ***d'autre part, une première découverte de la langue singulière qui sera enseignée de manière continue du CP à la fin du cycle 3.***

Les modalités de mise en œuvre de cet éveil aux langues à l'école maternelle sont précisées dans le guide de juin 2023 : « [Guide pour l'éveil à la diversité linguistique en maternelle](#) ».

I. B. À l'école élémentaire :

À partir du cours préparatoire, cet enseignement est encadré par les programmes. Il se poursuit tout au long des cycles 2 et 3 à raison d'une heure trente hebdomadaire réparties dans des séances fréquentes et régulières (entre 20 min et 45 minutes, notamment au C3), afin d'acquérir en fin de CM2 un niveau A1 dans les 5 activités langagières du CECRL.

Un guide spécifique pour l'enseignement des langues vivantes étrangères « [Oser les langues vivantes étrangères à l'école](#) » accompagne les professeurs dans un enseignement progressif et cohérent du CP à la fin du cycle 3.

Afin de promouvoir un apprentissage ambitieux, les équipes gagneront à construire une programmation d'école en s'appuyant sur les attendus de fin cycle publiés sur [Eduscol](#).

La [circulaire du 15 décembre 2022](#) insiste sur « la mise en place d'un suivi régulier du niveau des élèves par le recours à [des outils de positionnement](#) qui participent d'une culture de l'évaluation dont l'objectif est de mieux valoriser les acquis des élèves, d'identifier leurs marges de progrès et de mieux les entraîner en conséquence. »

I. C. Continuité du parcours linguistique

La réflexion sur la cohérence du parcours linguistique est un point crucial pour offrir un enseignement de qualité. Le choix de la LVE proposée à l'école s'opère dans le cadre d'une stratégie concertée avec le collège de secteur. Ce choix doit tenir compte non seulement de la capacité de l'école à enseigner une langue vivante étrangère (compétences linguistiques des PE et organisation pédagogique interne) mais encore de la capacité du collège à garantir aux élèves la continuité de leur parcours linguistique, notamment au sein d'une classe de sixième bilingue lorsque la LVE enseignée à l'école depuis le CP n'est pas l'anglais.

L'enseignement d'une langue vivante étrangère autre que l'anglais – concrètement l'espagnol ou l'allemand – est tout à fait possible à condition de faire l'objet d'un projet particulier répondant aux conditions données ci-dessus. Si une école souhaite proposer un tel enseignement pour la première fois, je vous demande d'impérativement saisir le CPD LVE pour bénéficier de son accompagnement. Une demande d'agrément des enseignants adressée à l'IA-DASEN sous-couvert de l'IEN de la circonscription est par ailleurs nécessaire.

NB : Saisie des parcours linguistiques sur ONDE :

Il est demandé aux directrices et directeurs de renseigner et de vérifier les parcours linguistiques sur l'application *ONDE* (LV1 uniquement). Un pas à pas est à disposition à partir du lien suivant :

<https://portail.ac-bordeaux.fr/in/si/fichiers/mes-fichiers/2022/03/22/onde-menu-eleves/download/c5b5773b14af778c706a021b92d02c50/>

Ces données sont indispensables pour établir la carte des langues et vérifier la cohérence des parcours linguistiques au niveau du département.

Une carte interactive de l'offre départementale linguistique est disponible sur le site [LVE64](#). Si les données de votre école ont besoin d'être actualisées, merci de vous rapprocher du CPD LVE qui pourra les mettre à jour.

II. Modalités d'enseignement renforcé de la LVE

Certaines écoles du département ont opté pour un enseignement renforcé de la LVE. Cet enseignement se traduit par deux grandes modalités.

II. A. Le bilinguisme à parité horaire

L'école Aice Errota de St Jean de Luz propose un enseignement en espagnol à parité horaire depuis la rentrée 2012.

Le RPI Arnéguy -Val Carlos présente l'originalité probablement unique en France d'être à la fois transfrontalier (France- Espagne) et trilingue (français – espagnol – basque). Ce projet est le fruit du travail des équipes locales et a été présenté lors des journées « PYRENEO » comme un exemple digne d'intérêt d'initiative transfrontalière.

Les expériences départementales ont montré la grande complexité de mise en œuvre de ces expériences à parité horaire. Un accompagnement par l'échelon départemental est donc indispensable dès la genèse du projet.

II. B. Les parcours EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à la Langue Etrangère)

Ces dispositifs visent l'acquisition par les élèves de compétences disciplinaires dans la langue cible. Ils permettent de proposer une exposition augmentée à la langue étrangère et favorisent l'acquisition d'une langue en contexte en développant nettement les compétences de communication. Concrètement, il s'agit pour les enseignants de proposer des parties de séquences ou de séances disciplinaires en langue étrangère, en dotant les élèves du lexique nécessaire à la construction des savoirs : les apprentissages de langue et de contenus disciplinaires sont intégrés.

Quelques écoles du département proposent des parcours linguistiques renforcés dans le cadre des dispositifs EMILE et plusieurs communes souhaitent s'engager sur cette voie. Je souhaite vivement encourager ces initiatives ; les classes ou les écoles intéressées pourront se rapprocher du CPD LVE pour étudier la faisabilité de la démarche au regard des compétences linguistiques des équipes, mais aussi pour

obtenir un accompagnement sur la mise en œuvre de ce type d'enseignement nouveau qui est décrit dans le « [Guide pour l'enseigner en langue vivante étrangère de l'école au lycée](#) » paru en mars 2020.

III. Ressources pédagogiques et formation

Afin d'accompagner les équipes dans la mise en œuvre de l'enseignement de la LVE, je vous recommande vivement de consulter les ressources pédagogiques mises en ligne sur le site [LVE64](#). Vous y trouverez des séquences complètes clé en main, notamment pour une utilisation du TBI. Le CPD LVE reste à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner. Des FID sont proposées pour se former ou se perfectionner à l'enseignement des LVE.

IV. Assistants de langues étrangères

La présence d'un assistant en langue étrangère est une plus-value pour l'enseignement des langues vivantes et l'ouverture au monde. Sa présence permet aux élèves d'écouter une langue authentique et de découvrir des éléments culturels de son pays d'origine. Elle permet aussi de travailler en petits groupes et favorise la prise de parole des élèves.

Depuis de nombreuses années le département accueille des assistants étrangers. Certains sont affectés à une école ou à un regroupement d'écoles proches, d'autres sont partagés entre le premier et le second degré (par secteur de collège).

Les écoles qui souhaitent en bénéficier pour la rentrée 2026 pourront en faire la demande dès la période 2 en rédigeant un projet pédagogique, qui sera soumis à l'IEN de circonscription et à l'IEN chargé des LVE. Il est fortement conseillé de réfléchir à ce projet pédagogique dès le début de l'année, en prenant attache auprès du CPD LVE. Le cahier des charges et les démarches concrètes sont en ligne sur le site [LVE 64](#).

Un des points incontournables de ce cahier des charges, outre la qualité du projet pédagogique, est la question du logement qui doit être résolue. Pour des raisons inhérentes à l'accueil des assistants et leurs conditions de vie matérielle, seules les demandes venant des agglomérations paloise et Bayonne-Anglet-Biarritz seront étudiées.

Il est rappelé que l'enseignant est seul responsable de la pédagogie et qu'en aucun cas l'assistant n'a à préparer ou mener les cours. Il opère en complément de l'enseignant sous « l'autorité pédagogique » de ce dernier.

V. Ouverture à l'Europe et à l'International

Trois écoles du département ont obtenu le label EUROSCOL qui valorise leurs actions en faveur de l'ouverture à l'Europe et à l'international. Ces écoles ont pu réaliser des mobilités d'élèves et d'enseignants dans des écoles partenaires en Europe grâce à l'agence ERASMUS+ et la plateforme e-twinning.

Les possibilités de séjours de formation à l'étranger pour les enseignants ainsi que diverses actions d'ouverture à l'international sont répertoriées sur « *La Lettre de diffusion de la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération du rectorat de l'académie de Bordeaux* »

Les informations sont à disposition à partir du lien suivant : <https://www.ac-bordeaux.fr/europe-et-international-dareic-accueil-121798>.

J'encourage vivement les projets d'échanges scolaires par le biais de la plateforme européenne [eTwinning](#).

Au-delà de l'ouverture à la dimension européenne, les élèves s'engagent dans des projets motivants donnant du sens à l'apprentissage de la langue vivante étrangère gage d'une ouverture culturelle sur le monde.

L'équipe départementale LVE se tient à la disposition des équipes enseignantes afin de les accompagner en ce sens.

Dominique MALROUX

